

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
922 362 439 R.C.S. Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours du premier semestre 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend :

- I. Le rapport semestriel d'activité** – page 2
- II. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle et les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2024** – page 16
- III. La déclaration de la personne physique responsable du rapport** – page 39

* *
*

Le présent rapport financier semestriel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est disponible sur le site de Crédit Agricole SA :
[CA Financement de l'Habitat SFH – Covered Bonds | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](https://www.credit-agricole.com)

**I - RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL
30 JUIN 2024**

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
RCS Nanterre SIREN 922 362 439**

RAPPORT D'ACTIVITE

Sommaire

<i>PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ</i>	3
<i>PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS</i>	4
<i>FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULÉ</i>	4
<i>BILAN, HORS BILAN ET RÉSULTATS</i>	6
<i>ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES</i>	7
<i>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE</i>	8
<i>ANNEXE</i>	14

RAPPORT D'ACTIVITE de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH au 30 juin 2024

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société Crédit Agricole FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH (CA FH SFH), précédemment CASTALIE, a adopté le régime des sociétés de financement de l'habitat prévu par les articles L. 513-28 et suivants du Code Monétaire et Financier lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2023.

La société a obtenu l'agrément de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») le 14 juillet 2023, en tant qu'établissement de crédit et pour le statut de société de financement de l'habitat avec prise d'effet le lendemain de la notification à la Société intervenue le 18 juillet 2023, soit le 19 juillet 2023, à la suite du dépôt du dossier d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») puis de la BCE le 2 mars 2023.

La société CA FH SFH est une Société anonyme à Conseil d'administration dont 99.99% des actions sont détenues par Crédit Agricole S.A., elle-même société anonyme, dont le siège social est situé au 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 784 608 416.

L'objet de la société CA FH SFH consiste à émettre des obligations de financement de l'habitat (OFH), notées AAA, dans le cadre d'un programme d'émission. A cet effet, un programme d'émission a été déposé le 19 janvier 2023 pour agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et auprès de l'AMF pour l'obtention d'un visa. Les agréments requis ont été obtenus respectivement le 7 juillet 2023 et le 20 juillet 2023.

Ces obligations de financement de l'habitat bénéficient du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire. Elles ont vocation à être intégralement souscrites par Crédit Agricole S.A. ; elles font l'objet d'une remise de créances de crédits habitat en pleine propriété à titre de garantie :

- au bénéfice de CA FH SFH, conformément aux dispositions des articles L. 211-38 et suivants du Code monétaire et financier
- par CASA, les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL (les « Apporteurs du collatéral »).

Ces OFH ont vocation à être mobilisées au sein du Pool 3G par Crédit Agricole S.A., en garantie des opérations de politique monétaire, de crédit intra-journalier et des opérations ciblées de refinancement long-terme de l'Eurosystème. Elles peuvent également être mises en pension auprès d'autres institutions financières.

Les émissions d'Obligations Sécurisées réalisées par la Société sont notées Aaa par Moody's.

Dans le cadre de son programme d'obligations garanties, les émissions réalisées par Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH bénéficient du label « obligation garantie européenne de qualité supérieure » mentionné à l'article L.513-26-1 II du Code monétaire et financier, conformément au courrier de l'ACPR en date du 17 juillet 2023.

Conformément à ses statuts et à l'article L513-29 du Code monétaire et financier, la société n'a pas de filiale et ne détient pas de titres de participation dans aucune société. La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions (article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce).

Elle ne dispose pas non plus de personnel propre, l'ensemble de ses moyens de fonctionnement étant apportés par Crédit Agricole S.A. directement ou via sous-traitance, selon les termes d'une convention d'externalisation de prestations de services signée le 20 juillet 2023.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH sont établis en normes françaises en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULÉ

I- Approbation des comptes de l'exercice 2023

L'Assemblée générale annuelle du 14 mai 2024, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 75.386,28 € comme suit :

- Dotation à la réserve légale : 3 769,31 €
- Report à nouveau de : 71 616,97 €

Il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

II- Gouvernance - Conseil d'administration et Direction générale

Depuis l'Assemblée générale du 15 juin 2023, le changement suivant est intervenu au sein du Conseil d'administration :

- décision du Conseil d'administration du 18 juin 2024 de nommer par cooptation Madame Natalia Creyssels, suite à la démission de Madame Julia Kovalskaya, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

III- Programme et autorisations d'émission 2024

Le Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH (d'un montant maximum de 82 milliards d'euros) a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juillet 2023 (approbation n° 23-326).

Le prospectus de base a fait l'objet d'un supplément n°1 le 15 décembre 2023 (approbation AMF n° 23-517) mentionnant l'augmentation de la taille du programme qui passe de 82.000.000.000

à 120.000.000.000 d'euros, approuvée par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 19 septembre 2023.

L'autorisation globale d'émissions obligataires pour l'année 2024 a été fixée à hauteur d'un montant maximum de 20 milliards d'euros (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 15 décembre 2023, sous condition suspensive que le bilan ne dépasse pas 100 milliards.

En application de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier, le montant maximum des programmes trimestriels d'émissions a été fixé comme suit :

- 10 milliards d'euros (ou contre-valeur en euros des émissions en devises), pour le 1^{er} trimestre 2024 (Conseil d'administration du 15 décembre 2023) sous condition suspensive que le montant de 12 milliards voté pour le 4^{ème} trimestre 2023 n'ait pas été utilisé ;
- 5 milliards d'euros (ou contre-valeur en euros des émissions en devises), pour le 2^{er} trimestre 2024 (Conseil d'administration du 14 mars 2024) ;
- Absence d'enveloppe d'émissions d'obligations pour le 3^{ème} trimestre 2024

IV-Activité

La société n'a réalisé aucune nouvelle émission au cours du premier semestre 2024.

Au 30 juin 2024, la société CA FH SFH a un encours de 30 émissions obligataires sécurisées au format *soft bullet* pour un total de 92 milliards d'euros détaillé de la manière suivante :

Séries	Tranche	ISIN	Outstanding	Devises	CV €	Décision	Signing	Règlement	Maturité	Durée	Coupon
S1	1	FR001400JHV1	750 000 000,00 EUR	EUR	750 000 000,00	21/07/2023	21/07/2023	25/07/2023	15/12/2037	14,39	3,513%
S2	1	FR001400JLY7	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2025	1,88	3,761%
S3	1	FR001400JLZ4	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2025	2,38	3,666%
S4	1	FR001400JMO9	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2026	2,88	3,576%
S5	1	FR001400JM17	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2026	3,38	3,527%
S6	1	FR001400JM33	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2027	3,88	3,497%
S7	1	FR001400JM25	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2027	4,38	3,464%
S8	1	FR001400JM41	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2028	4,88	3,430%
S9	1	FR001400JM66	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2028	5,38	3,411%
S10	1	FR001400JM58	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2029	5,88	3,398%
S11	1	FR001400JM74	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2029	6,38	3,392%
S12	1	FR001400JMN8	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2030	6,88	3,389%
S13	1	FR001400JM90	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2030	7,38	3,374%
S14	1	FR001400JMB3	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2031	7,88	3,370%
S15	1	FR001400JMM0	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2031	8,38	3,371%
S16	1	FR001400JMA5	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2032	8,88	3,373%
S17	1	FR001400JMC1	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2032	9,38	3,379%
S18	1	FR001400JME7	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2033	9,88	3,377%
S19	1	FR001400JMD9	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2033	10,38	3,386%
S20	1	FR001400JMF4	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2034	10,88	3,405%
S21	1	FR001400JMG2	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2034	11,38	3,415%
S22	1	FR001400JML2	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2035	11,88	3,426%
S23	1	FR001400JMK4	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2035	12,38	3,436%
S24	1	FR001400JMI8	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2036	12,88	3,455%
S25	1	FR001400JMH0	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/12/2036	13,38	3,463%
S26	1	FR001400JMI6	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	26/07/2023	26/07/2023	28/07/2023	15/06/2037	13,88	3,460%
S27	1	FR001400MW10	2 500 000 000,00 EUR	EUR	2 500 000 000,00	19/12/2023	19/12/2023	21/12/2023	15/12/2037	13,98	3,109%
S28	1	FR001400MW93	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	19/12/2023	19/12/2023	21/12/2023	15/06/2038	14,48	3,120%
S29	1	FR001400MW51	3 250 000 000,00 EUR	EUR	3 250 000 000,00	19/12/2023	19/12/2023	21/12/2023	15/12/2038	14,98	3,132%
S30	1	FR001400MW28	1 000 000 000,00 EUR	EUR	1 000 000 000,00	19/12/2023	19/12/2023	21/12/2023	15/06/2039	15,48	3,141%
TOTAL EN VIE CV€			au	30/06/2024	92 000 000 000,00						

V- Trésorerie

La trésorerie est déposée sur les comptes bancaires de la société ouverts auprès de CA-CIB, rémunérés au jour le jour et essentiellement constituée du capital de 5 millions d'euros.

Conformément à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier relatif aux sociétés de crédit foncier, la société CA FH SFH assure à tout moment la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours. Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans le cadre de la documentation du programme d'émission, à fournir à CA FH SFH, la liquidité nécessaire pour satisfaire cette exigence réglementaire.

Cet engagement est réalisé au moyen d'un gage-espèces sous forme d'un prêt de Crédit Agricole S.A. mis en place chaque fois que nécessaire pour la durée et le montant requis. Pour couvrir l'échéance de paiement des coupons de juin 2024, un gage-espèces a été constitué en date du 12 avril 2024 pour 1,36 milliard d'euros et est arrivé à échéance le 17 juin 2024.

BILAN, HORS BILAN ET RÉSULTATS

I- Bilan

Le **total du bilan** de CA FH SFH atteint 92,9 milliards d'euros au 30 juin 2024 contre 92,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Il est composé à l'**actif** :

- des **Créances sur les établissements de crédits** pour 92,9 milliards d'euros qui constituent plus de 99,99 % du bilan et correspondent :
 - ✓ aux prêts miroirs à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 92 milliards d'euros, comme à fin 2023, soit 30 prêts miroirs des 30 émissions obligataires lancées en juillet et décembre 2023, et aux créances rattachées d'un montant de 908,3 millions d'euros (intérêts courus non échus sur prêts) ;
 - ✓ aux soldes des comptes de trésorerie de 2 millions d'euros et de leur rémunération, (intérêts courus positifs non reçus à la date de clôture), pour 2,5 millions d'euros (montant élevé lié au gage-espèces de 1,36 milliard d'euros échu le 17 juin).
- des **Immobilisations incorporelles** nettes de 1,1 million d'euros contre 1,2 million d'euros à fin 2023, correspondant aux frais d'établissement pour 1,4 million d'euros diminués de la quote part de l'amortissement linéaire, sur 5 ans, pour 264,8 mille euros à fin juin 2024 ;
- des **Autres actifs** d'un montant de 21,3 mille euros (acompte impôt société) contre 2,2 millions d'euros au 31/12/2023 (commission de gestion de financement de CA FH SFH refacturée à Crédit Agricole S.A payée en début d'année 2024).

Au **passif** :

- le poste **Dettes représentées par un titre** qui représente plus de 99,99 % du total du passif avec un montant de 92,9 milliards d'euros. Il enregistre :
 - ✓ l'encours des émissions obligations de financement de l'habitat émises pour 92 milliards d'euros.
 - ✓ des dettes rattachées à ces titres à fin juin 2024 (intérêts courus non échus) pour 908,3 millions d'euros.
- Les **comptes de régularisations passif** pour un montant de 420,8 mille euros regroupant :
 - ✓ Provisions pour charges à payer sur des factures non encore reçues au 30/06/2024 pour 356,6 mille euros (avocat, agence de notation, commissaires aux comptes et contrôleur spécifique)
 - ✓ Provisions pour la rémunération des administrateurs pour 20,8 mille euros,
 - ✓ Provisions pour impôts et taxes pour 43,5 mille euros
- Les **Autres passifs** pour un montant de 40,9 mille euros correspondant principalement à un avoir à établir à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 36,7 mille euros, relatif à un ajustement des intérêts sur gage-espèces et de taxes (la régularisation sera intégrée lors de la refacturation de la commission de gestion du 2e semestre 2024 en décembre).

II- Hors-bilan

Les émissions de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH sont sécurisées par la constitution de sûretés destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole S.A. des prêts qui lui sont octroyés par Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH. Ces sûretés reposent sur le transfert en pleine propriété, à titre de garantie financière, d'un portefeuille de prêts immobiliers apportés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL.

Elles sont enregistrées en hors bilan en Engagements reçus de garantie pour un montant de 130,6 milliards d'euros au 30 juin 2024 (contre 129,3 milliards fin 2023).

III- Résultats

Les opérations d'emprunts sur les marchés obligataires et de prêts à Crédit Agricole S.A. étant réalisées aux mêmes conditions de notionnel, de taux et de maturité, elles n'ont pas d'impact sur le résultat.

Les charges supportées par CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH pour la gestion du financement et le placement des émissions sont intégralement refacturées à Crédit Agricole S.A. au titre de l'accord de refinancement tel que prévu par le *Facility Agreement* conclu en date du 20 juillet 2023.

Enfin, l'analyse de la formation du résultat par le tableau des soldes intermédiaires de gestion n'est pas pertinente, car les charges d'exploitation supportées par la Société CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH sont refacturées au travers de commissions financières enregistrées en produit net bancaire.

Le **résultat brut d'exploitation**, s'élève à 101,7 mille euros au 30 juin 2024 contre 112,3 mille euros au 31 décembre 2023, au même niveau que le **résultat courant avant impôt**. Ce résultat est composé de la rémunération du solde des comptes de trésorerie issu des capitaux propres de la société.

L'**impôt sur les bénéfices** s'élève à 31,2 mille euros au 30 juin 2024, contre 36,9 mille euros au 31 décembre 2023.

Le **résultat net** s'élève à 70,5 mille au 30 juin 2024 contre 75,4 mille euros au 31 décembre 2023.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Aucun évènement intervenu depuis le 30 juin 2024 n'a eu d'incidence sur les comptes de la période.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH pourra réaliser de nouvelles émissions dans le cadre de l'enveloppe autorisée trimestrielle et du plafond annuel, en fonction des besoins du Groupe et des conditions de marché.

Il est à noter que le prochain paiement des coupons aura lieu mi-décembre 2024, et que pour répondre au besoin de liquidité règlementaire, un gage-espèces devra être de nouveau constitué courant octobre.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

Depuis le démarrage de l'activité le 21 juillet 2023, la société CA FH SFH n'a pas généré de risques financiers du fait de l'adossement parfait entre les émissions réalisées par CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH d'une part et les prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. d'autre part.

La Direction Générale de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est responsable de la mise en œuvre du contrôle interne sur les activités de la Société.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est un établissement de crédit spécialisé appartenant au groupe Crédit Agricole qui ne dispose pas de moyens humains, matériels ou techniques propres.

En conséquence, la Société a confié à Crédit Agricole S.A. la réalisation de son contrôle interne (contrôles permanents et périodiques, contrôles de la conformité, contrôles et surveillance de la maîtrise des risques), au sens du règlement auquel elle est assujettie. Les conditions et modalités sont décrites dans la convention d'externalisation de prestations de services conclue entre les parties, complétée par un accord en date du 20/07/2023 sur les indicateurs de qualité attendue

De ce fait, les procédures applicables à CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH en la matière, et notamment en matière de mesure et de surveillance des risques, sont celles en vigueur chez Crédit Agricole S.A.

I- Protection contre le risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH porte sur les prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. afin d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédit immobilier du groupe Crédit Agricole. Chacun de ces prêts est le miroir de chacune des émissions obligataires réalisées.

Ce risque est couvert par l'apport en garantie d'un pool de prêts à l'habitat.

Ces actifs, apportés à titre de garantie financières par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL (les apporteurs de garantie) pour sécuriser les obligations de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de la Société respectent les critères d'éligibilité requis par la documentation du programme d'émission (*Collateral Security Agreement*) et définis conformément à la réglementation et en accord avec l'agence de notation.

Ces créances sont sélectionnées mensuellement par l'agent des apporteurs de garanties dans le cadre d'un test d'éligibilité et sont identifiées individuellement dans une liste « *l'Asset Report* ». En outre, le calcul mensuel réalisé par l'agent de calcul permet d'ajuster le *cover pool* au montant du financement souhaité. L'objectif est de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation et les obligations réglementaires. Pour ce faire, l'agent de calcul et l'agent des apporteurs de garanties sélectionnent le collatéral suffisant pour couvrir le montant des prêts octroyés par la société à Crédit Agricole S.A., majoré du surdimensionnement prévu.

Un contrôleur spécifique est chargé de contrôler le respect par la Société de toutes les obligations lui incombant au titre du statut de Société de Financement de l'Habitat (dont, en particulier, la conformité des créances apportées en garantie avec les critères définis par la Loi, l'absence de double mobilisation des créances apportées en garanties, ...).

Au 30 juin 2024, les prêts octroyés s'élèvent à 92 milliards d'euros. Ils sont consentis en totalité à Crédit Agricole S.A., en contrepartie des ressources levées par Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH pour 92 milliards d'euros. Les actifs intégrés au pool de collatéral s'élèvent à 130,6 milliards d'euros au 30 juin 2024 (contre 129,3 milliards d'euros à fin 2023) et sont constitués par des prêts à l'habitat issus des Caisses régionales et de LCL.

Depuis le démarrage de l'activité de CA FH SFH, les placements de la trésorerie issue des fonds propres, des réserves constituées le cas échéant aux termes du *Cash Collateral Agreement* et autres réserves génèrent des risques résiduels de contrepartie. Ceux-ci sont encadrés par des contraintes strictes de placement.

La trésorerie issue des fonds propres de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est placée conformément aux dispositions définies par les articles L513-7 et R 513-6 du code monétaire et financier : en particulier, les placements peuvent être faits auprès d'établissements de qui relèvent du premier échelon de qualité de crédit dans la limite de 15 % de l'encours nominal de l'établissement émetteur des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège mentionné au 2° du I de l'article L. 513-2, et, pour les expositions sur des établissements de crédit qui relèvent du deuxième échelon de qualité de crédit, 10 % de cet encours.

Au 30 juin 2024, la trésorerie est laissée sur le compte courant de la société ouvert chez CACIB, rémunéré selon les modalités de la convention de compte courant.

II- Protection contre le risque de marché

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH n'a aucune activité de marché autre que l'émission d'obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier et le remplacement des ressources ainsi levées auprès de Crédit Agricole S.A. à des conditions identiques en taux, notionnel et durée, et de sa trésorerie.

III- Protection contre le risque de taux

Depuis le démarrage de l'activité, les emprunts de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH sont réalisés par émission d'obligations de financement de l'habitat et les prêts octroyés par la société à Crédit Agricole S.A. sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité.

Les conditions de fonctionnement de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH ne l'exposent pas à un risque de taux tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses échéances sur les prêts qui lui sont consentis.

Aussi, le risque de taux est limité au remplacement de la trésorerie dont notamment celle issue des fonds propres.

La stratégie de couverture de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole S.A. repose sur l'adéquation naturelle en taux de l'actif et du passif.

En cas de défaut de Crédit Agricole S.A., la garantie est réalisée : les flux générés par les crédits habitats apportés en garantie permettront d'honorer le passif constitué des OFH.

Un modèle de *cash flow*, (simulant plusieurs scénarios de défaut ou RA sur l'actif) est appliqué mensuellement au bilan et hors-bilan de la Société pour contrôler la bonne adéquation des flux d'actif par rapport au passif.

A noter que les actifs étant à taux fixe ainsi que le passif, les éventuels gaps sont insensibles aux variations de taux d'intérêts.

a) Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH applique les normes Groupe en matière de suivi du risque de taux. Celui-ci est assuré par les outils internes de mesure et de reporting du risque de taux d'intérêt global (RTIG).

La mesure principale du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente, sur chaque période, la différence (positive ou négative) entre les passifs et les actifs à taux fixe dans une devise donnée. Les prêts à Crédit Agricole S.A étant adossés aux émissions, le risque de taux se limite aux fonds propres, à leur remplacement et à la trésorerie. Conformément à la décision du Comité des risques en date du 14 mars 2024, la convention d'écoulement des fonds propres est de 1 jour, en lien avec la nature court terme de leur remplacement (conformément aux normes de modélisation du Groupe).

L'encadrement du RTIG est également assuré par une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le gap considéré. Compte tenu de l'absence de positions à taux fixe (les prêts étant adossés aux émissions et d'inflation), il est proposé de fixer ces limites à 0.

Au 30 juin 2024, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan, y compris des fonds propres, était nulle à une variation des taux de + / - 200 bp.

Enfin le suivi des risques s'appuie sur un modèle de *cash-flow* qui permet de suivre le risque de taux par transparence.

IV- Protection contre le risque de liquidité

La politique de couverture du risque de liquidité de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH vise à assurer une parfaite adéquation entre les sources et les besoins de liquidité dans divers scénarios.

La documentation du Programme répond à la fois aux contraintes fixées par les agences de notation et à la réglementation qui s'applique aux sociétés de financement de l'habitat (SFH).

Le cadre légal et réglementaire des SFH (article R-513-7) impose une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours.

Ces besoins de trésorerie s'entendent comme les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif, diminués des flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Le dispositif de suivi du risque de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH s'appuie notamment sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de liquidité par transparence.

Le pilotage des émissions (maturité et date d'échéance) en regard des crédits habitat, apportés à titre de garantie, vise à assurer la meilleure adéquation actif/passif et limiter les risques de liquidités.

Les éventuels besoins résiduels sont assurés par le surdimensionnement du portefeuille d'actifs apportés en garantie.

a) Contraintes fixées par l'agence de notation

La politique de couverture du risque de liquidité imposée par la méthodologie de l'agence de notation repose sur un dispositif séquentiel fonction de la notation de Crédit Agricole S.A.

Par construction en application de la documentation du Programme, le passif privilégié constitué de l'ensemble des obligations de financement à l'habitat émises par la société est parfaitement adossé à des prêts miroirs, octroyés à Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la note de Crédit Agricole S.A., une réserve de cash est mise en place. En anticipation d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui invaliderait la couverture ci-dessus décrite, Crédit Agricole S.A. s'est engagé, dès la mise en place du Programme, au terme *du Cash Collateral Agreement*, à apporter à Crédit Agricole FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH, le cash nécessaire pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires, à venir en tenant compte le cas échéant des périodes de prorogation d'échéance, augmentés des coûts de gestion à supporter, sur la même période pour toutes les émissions d'OFH en vie sous condition de rating (perte de la note court terme de CASA : P-1).

b) Contraintes réglementaires

Par ailleurs, si besoin est, Crédit Agricole S.A. s'est engagé à apporter la liquidité complémentaire éventuellement nécessaire aux termes du *Cash Collateral Agreement* pour respecter la couverture de la liquidité à 180 jours.

En cas de défaut de Crédit Agricole S.A. ou lorsque l'engagement d'apporter et d'actualiser la réserve de cash ci-dessus ne serait plus honoré, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH réalisera la garantie constituée des prêts à l'habitat apportés.

La SFH serait gérée en vue de son extinction. Sa liquidité proviendrait alors de l'éventuelle réserve de cash disponible, des flux provenant des garanties constituées des créances, et si nécessaire de la cession d'actifs sur le marché.

En complément, en dernier recours conformément à la réglementation, de nouvelles séries d'obligations pourraient être émises et auto-souscrites en vue d'un refinancement à la BCE, dans la limite de 10% du montant du passif privilégié.

Le montant des besoins de liquidité à 180 jours de Crédit Agricole FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH, la note de Crédit Agricole S.A. et l'actualisation du montant de la réserve de cash font l'objet d'un suivi par le service Financements Sécurisés de Crédit Agricole S.A.

A noter que pour la couverture en liquidité des émissions *soft bullet*, tant pour ce qui concerne les engagements contractuels que pour le respect des contraintes réglementaires, l'échéance de l'émission considérée, est la date de maturité « étendue », c'est-à-dire après report.

V- Protection contre le risque comptable

Des procédures sont en place chez CA SGS, filiale de Crédit Agricole S.A., qui réalise la comptabilité de la Société selon un principe de délégation.

La comptabilité est externalisée auprès du cabinet DBA par CA SGS. Des procédures sont en place chez DBA qui doivent décliner l'ensemble des dispositifs Groupe concernant le contrôle permanent comptable notamment le Guide du Contrôle Comptable et des Reportings Règlementaires.

Le dispositif de contrôle permanent comptable s'articule autour de la réalisation des contrôles à 3 niveaux :

- Contrôles de 1^{er} niveau (contrôle 1 et contrôle 2.1.) réalisés par DBA
- Suivi de la qualité de la prestation comptable externalisée chez DBA réalisé par CA SGS
- Et contrôles de 2^{ème} niveau (contrôle 2.2.) assurés par le Service Contrôle Comptable et Contrôle Permanent FIG hors DPF de la Direction des Risques Financiers Groupe selon un plan annuel de contrôles.

VI- Protection contre les risques opérationnels

Un dispositif de contrôle permanent est en place chez CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH et dans les fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. qui réalisent par délégation les activités pour le compte de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH.

Celui-ci repose sur un système interne de mesure et de surveillance du risque opérationnel, intégré dans le processus de gestion des risques et sur une procédure d'alerte en cas de survenance d'incidents sérieux.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH couvre les activités réalisées par Crédit Agricole S.A. à Paris et à Londres pour le compte de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH.

La cartographie des risques opérationnels de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH sera actualisée et validée en Comité de contrôle permanent de la Direction du Pilotage Financier Groupe de Crédit Agricole S.A. périodiquement.

Un seuil d'alerte relatif aux risques opérationnels en cas d'incident significatif, d'un montant de 25 000 euros, a été validé par le Conseil d'administration du 18 juin 2024, conformément aux procédures du Groupe en la matière.

VII- Plan d'urgence et de poursuite d'activité

Les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) sont mis en place et contrôlés par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services. Le suivi et le contrôle sont assurés par la Direction Risques Opérationnels et Informatiques (DRG/ROI) de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de son pilotage centralisé.

Les procédures de sécurité informatique et de continuité d'activité de Crédit Agricole FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH s'appuient sur la politique générale des systèmes d'information inhérente au groupe Crédit Agricole pour laquelle des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

Une mesure du niveau de sécurité et des tests sont régulièrement réalisés et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'amélioration pilotés au niveau du Groupe.

VIII- Sécurité des systèmes d'information

La sécurité du système d'information est assurée par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services et s'appuie sur les procédures du Groupe.

IX- Dispositif de suivi et de contrôle des opérations externalisées

L'ensemble des activités de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est externalisé auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre d'une convention d'externalisation de prestations de services signée le 20 juillet 2023.

Les risques liés à cette prestation de services essentielle externalisée sont encadrés par une procédure Groupe.

Le dispositif de suivi de la PSEE vise à s'assurer du respect de la convention.

* *

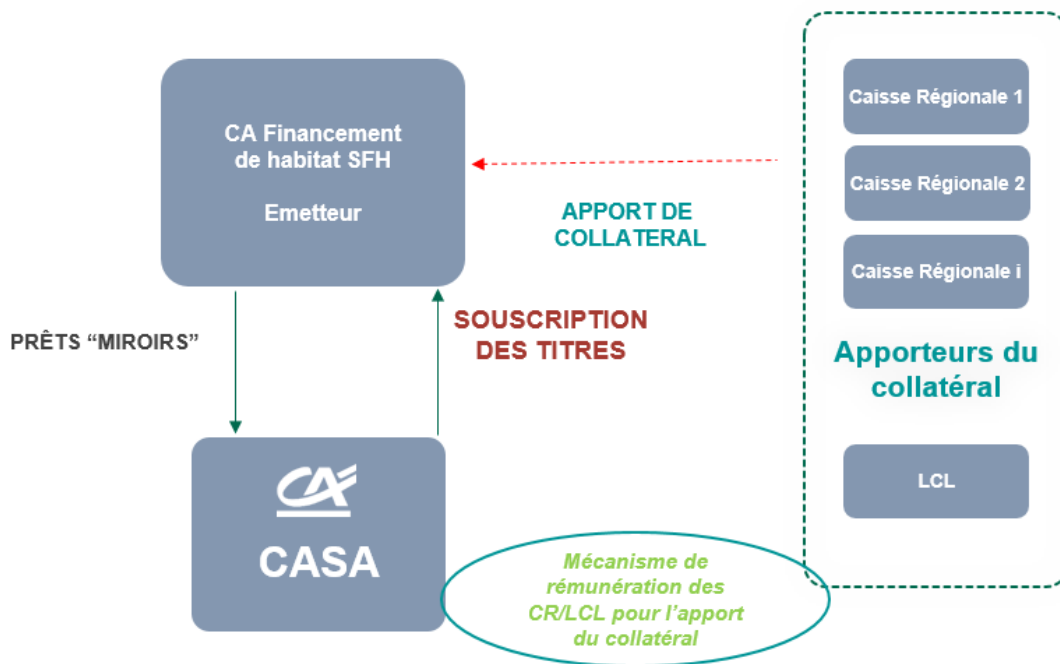
 *

 *

 *

ANNEXE

Annexe 1- Business model de CA FH SFH



**II - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

&

Comptes arrêtés au 30 juin 2024

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 12 place des États-Unis, 92127 Montrouge cedex
922 362 439 R.C.S. Nanterre**

Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH

Société anonyme

12 place des Etats Unis,
92120 MONTROUGE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Forvis Mazars

61, rue Henri Regnault,
92075 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH

Société anonyme

12 place des Etats Unis,
92120 MONTROUGE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris-La Défense, le 26 septembre 2024

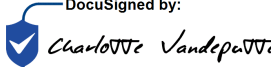
Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Deloitte & Associés

Signé par :

334DFCBBDCA1463...

DocuSigned by:

851C4FDE76944F0...

Jean LATORZEFF

Charlotte VANDEPUTTE



SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Au capital de 5 000 000 euros

12, place des Etats-Unis

92120 MONTROUGE Cedex

Arrêté au 30 Juin 2024

R.C.S. NANTERRE 922 362 439

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024**I. ETATS FINANCIERS**

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
HORS BILAN	5
COMPTE DE RESULTAT	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	7

II. ANNEXES

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE	8
1. EVENEMENTS DE LA PERIODE	8
2. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE	9
B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
1. PRESENTATION DES COMPTES	9
2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	11
3. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT	14
4. ACTIFS RECUS EN GARANTIE	16
5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	16
6. CONSOLIDATION	16
7. REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16
8. IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	16
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	17
10. VARIATION DU CAPITAL	19

<<<<<<< ----- >>>>>>>

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

Annexe	BILAN ACTIF (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	1 000	0
	Effets publics & valeurs assimilées	0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit	92 912 800 980	92 702 663 097
	Comptes à vue	4 480 131	3 532 263
	Comptes à terme	92 908 320 849	92 699 130 833
	Créances sur la clientèle	0	0
	Affacturage	0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0
	Actions & autres titres à revenu variable	0	0
	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
	Parts dans les entreprises liées	0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
	Location simple	0	0
2.1.5	Immobilisations incorporelles	1 102 445	1 239 174
	Immobilisations corporelles	0	0
	Capital souscrit non versé	0	0
	Actions propres	0	0
2.2.1	Autres actifs	21 315	2 186 137
2.2.1	Comptes de régularisation	2 805	105 900
	TOTAL DE L'ACTIF	92 913 928 545	92 706 194 307

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

Annexe	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
2.1.3	Dettes envers les établissements de crédit	0	0
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.4	Dettes représentées par un titre	92 908 320 849	92 699 130 833
2.2.2	Autres passifs	40 900	1 988 087
2.2.2	Comptes de régularisation	420 888	0
	Provisions	0	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
10	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	5 145 908	5 075 386
	Capital souscrit	5 000 000	5 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	3 769	0
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
	Report à nouveau (+/-)	71 617	0
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	70 522	75 386
	TOTAL DU PASSIF	92 913 928 545	92 706 194 307

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2024	31/12/2023
	<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	130 580 763 946	
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		129 256 659 649

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

Annexe	COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	30/06/2024	30/06/2023
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	1 571 552 576	30 335
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(1 571 691 261)	0
	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
3.1.3	+ Commissions (produits)	1 481 283	0
3.1.4	- Commissions (charges)	(336 180)	0
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de négociation	0	0
	+/- Gains / pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0
	+ Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
3.1.5	- Autres charges d'exploitation bancaire	(1 913)	(90)
	PRODUIT NET BANCAIRE	1 004 505	30 245
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(766 036)	90
3.2.2	- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations	(136 729)	0
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	101 740	30 335
	+/- Coût du risque	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	101 740	30 335
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	101 740	30 335
	+/- Résultat exceptionnel	0	0
	- Impôt sur les bénéfices	(31 218)	(7 584)
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions règlementées	0	0
	RESULTAT NET	70 522	22 751

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en Euros)	30/06/2024	30/06/2023
Résultat avant impôt	101 740	30 335
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	136 729	
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations		
Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	1 561 713 190	0
Autres mouvements	(451 697)	690 891
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 561 398 222	690 891
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(210 651 563)	(30 335)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 226 041	(690 981)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	(63 945)	0
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(209 489 467)	(721 316)
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	1 352 010 495	(90)
Flux liés aux participations		
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	0	
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	0	
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	0	5 000 000
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(1 352 523 175)	0
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(1 352 523 175)	5 000 000
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(512 680)	4 999 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 523 111	0
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	0	0
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 523 111	0
Solde net des comptes, dépôt à vue autre établissement	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 010 431	4 999 910
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1 000	0
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 009 431	4 999 910
Solde net des comptes, dépôt à vue autre établissement	0	0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(512 680)	4 999 910

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024**II. ANNEXES**

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est une société anonyme agréée établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat depuis juillet 2023.

Elle est régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit et est soumise à la réglementation bancaire.

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH a émis 30 obligations sur le marché pour un montant total de 92 Milliards d'euros de la façon suivante :

- 27 obligations émises le 28 juillet 2023 pour un montant total de 82 Milliards d'euros.
- 3 obligations émises le 15 décembre 2023 pour un montant total de 10 Milliards d'euros.

Également, la société a prêté au Crédit Agricole S.A. 92 Milliards d'euros aux mêmes dates pour les mêmes montants.

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE**1. EVENEMENTS DE LA PERIODE**

Au 12 avril 2024, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH a reçu un gage espèces de 1,36 milliards d'euros de la part du Crédit Agricole S.A.

Le 25 avril 2024, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves auprès de la Banque de France en 2024.

Le 13 juin, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH a procédé au paiement des échéances de 15 séries pour un montant de 1 353M d'euros. Le 17 juin 2024, l'entreprise a perçu les échéances des 15 séries pour un montant de 1 353M d'euros.

Le remboursement du gage espèce de 1.36 milliards d'euros qui couvre l'échéance de l'émission a été fait le 18 juin 2024.

Au 30 juin 2024, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH n'a pas émis de nouvelles obligations sur le marché.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Il n'existe aucun événement postérieur à l'arrêté susceptible d'avoir un impact sur les comptes au 30 juin 2024.

B – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA.

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

1. PRESENTATION DES COMPTES

1.1 Créances et dettes

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé en utilisant des systèmes de notation externes et/ou internes qui permettent d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

1.2 Dettes représentées par un titre

Ce poste contient les emprunts obligataires émis courant juillet 2023.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « commission (charges) ».

1.3 Provisions

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux litiges et aux risques divers.

Aucune provision n'est constatée à ce jour dans les comptes de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT HABITAT SFH au 30 juin 2024.

1.4 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. par le Crédit Agricole Financement de l'habitat SFH sont garantis par les Caisses régionales du Crédit Agricole et de LCL et figure en engagements de garantie.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT HABITAT SFH.

1.5 Impôts sur les bénéficiaires

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 01 janvier 2023.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

1.6 Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La société CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH a intégré des frais d'établissement pour un montant de 1 367 287 € dans le coût global des immobilisations.

Les frais d'établissement correspondent à des honoraires de conseils, ainsi que des coûts du personnel de Crédit Agricole SA.

Les amortissements sont calculés sur une période de 5 ans suivant le mode linéaire à partir de la date d'agrément de l'ACPR, le 14 juillet 2023.

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1 Activité principale

2.1.1 Caisses, banques centrales

	30/06/2024	31/12/2023
Compte Banque de France <i>Principal</i>	1 000 <i>1 000</i>	0 <i>0</i>
Total	1 000	0

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves auprès de la Banque de France en 2024.

2.1.2 Créances sur les établissements de crédit

Les comptes à vue représentent le solde du compte bancaire ainsi que les intérêts courus au 30 juin 2024.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à vue	4 480 131	3 532 263
<i>Principal</i>	2 009 431	2 523 111
<i>Intérêts courus à percevoir</i>	2 470 700	1 009 153
Comptes à terme	92 908 320 849	92 699 130 833
<i>Principal</i>	92 000 000 000	92 000 000 000
<i>Créances rattachées</i>	908 320 849	699 130 833
Total	92 912 800 980	92 702 663 097

Les créances à terme sont des prêts accordés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH.

Au 30 juin 2024, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

	<3mois	>3mois<1an	>1 an<5ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	30/06/2024
Comptes et prêts :	4 480 131	3 250 000 000	26 000 000 000	62 750 000 000	92 004 480 131	908 320 849	92 912 800 980
· à vue	4 480 131	0	0	0	4 480 131	0	4 480 131
· à terme	0	3 250 000 000	26 000 000 000	62 750 000 000	92 000 000 000	908 320 849	92 908 320 849
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 480 131	3 250 000 000	26 000 000 000	62 750 000 000	92 004 480 131	908 320 849	92 912 800 980
Dépréciations	0	0	0	0	0	0	0
VALEURS NETTES AU BILAN							92 912 800 980

2.1.3 Dettes envers les établissements de crédit

Au 30 juin 2024, CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH n'a constaté aucune dette envers les établissements de crédit.

2.1.4 Dettes représentées par un titre

	30/06/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires	92 908 320 849	92 699 130 833
<i>Principal</i>	92 000 000 000	92 000 000 000
<i>Dettes rattachées</i>	908 320 849	699 130 833
Total	92 908 320 849	92 699 130 833

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	<3mois	>3mois<1an	>1 an<5ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	30/06/2024
Emprunts obligataires	0	3 250 000 000	26 000 000 000	62 750 000 000	92 000 000 000	908 320 849	92 908 320 849
VALEUR AU BILAN	0	3 250 000 000	26 000 000 000	62 750 000 000	92 000 000 000	908 320 849	92 908 320 849

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024**2.1.5 Immobilisations incorporelles**

	Valeur Brute 31/12/2023	Acquisitions 2024	Valeur Brute 30/06/2024
Frais d'établissement	1 367 287	0	1 367 287
<i>COUT DU PERSONNEL CASA</i>	865 611	0	865 611
<i>CMS LEFEBVRE - HONORAIRES ACCOMPAGNEMENT</i>	197 639	0	197 639
<i>LDM CMS LEFEBVRE - HONORAIRES</i>	178 334	0	178 334
<i>CONTROLEUR - AUDIT DE CREANCES</i>	53 704	0	53 704
<i>UPTEVIA FRAIS DE LANCEMENT</i>	12 000	0	12 000
<i>MOODYS HONORAIRE LANCEMENT SI</i>	60 000	0	60 000
Total	1 367 287	0	1 367 287

	31/12/2023	Dotation	Reprise	30/06/2024
Amortissement des Immobilisations incorporelles	128 113	136 729	0	264 842
<i>Frais d'établissement</i>	128 113	136 729	0	264 842
Total	128 113	136 729	0	264 842

Au 30/06/2024, une dotation aux amortissements des frais d'établissement d'un montant de 136 729 € a été comptabilisée dans les comptes.

2.2 Autres comptes de bilan**2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers**

	30/06/2024	31/12/2023
Autres actifs	21 315	2 186 137
<i>Clients</i>	0	2 170 837
<i>Produits à recevoir Divers Fonctionnement</i>	0	15 300*
<i>Acomptes Imôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)</i>	21 315	0
Comptes de régularisation actif	2 805	105 900
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 805	105 900
Total	24 120	2 292 037

*Au 31.12.2023, les produits à recevoir Divers Fonctionnement ont été classés à tort dans l'agrégat « autres actifs » en lieu et place de l'agrégat « comptes de régularisation actif ». Les soldes au 31.12.2023 auraient été respectivement de 2 170 837 EUR pour les « Autres actifs » et de 121 200 EUR en « comptes de régularisation actif ».

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024**2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers**

	30/06/2024	31/12/2023
Autres passifs	40 900	1 988 087
<i>Impôts et taxes</i>	0	73 572
<i>Fournisseurs</i>	4 256	828 756
<i>Créditeurs divers</i>	36 644	172 240
<i>CAP Fonctionnement</i>	0	889 019 *
<i>CAP Personnel</i>	0	24 500 *
Comptes de régularisation passif	420 888	0
<i>CAP Impôts et taxes</i>	43 456	0
<i>CAP Fonctionnement</i>	356 632	0
<i>CAP Personnel</i>	20 800	0
Total	461 788	1 988 087

*Au 31.12.2023, les CAP Fonctionnement et CAP Personnel ont été classés à tort dans l'agrégat « autres passifs » en lieu et place de l'agrégat « comptes de régularisation passif ».

Les soldes au 31.12.2023 auraient été respectivement de 1 074 568 EUR pour les « Autres passifs » et de 913 519 EUR en « comptes de régularisation passif ».

3 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**3.1 Produit net bancaire****3.1.1 Intérêts et produits assimilés**

	30/06/2024	30/06/2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 571 552 576	30 335
<i>Comptes ordinaires</i>	9 839 124	30 335
<i>Comptes à terme</i>	1 561 713 451	0
Total	1 571 552 576	30 335

3.1.2 Intérêts et charges assimilés

	30/06/2024	30/06/2023
Sur opérations avec les établissements de crédit	(9 978 071)	0
Sur dettes représentées par des titres	(1 561 713 190)	0
Total	(1 571 691 261)	0

3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figurent les charges relatives aux prêts accordés et entièrement refacturées au Crédit Agricole S.A. Ainsi, les frais refacturés sont pris en résultat immédiatement.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

	30/06/2024	30/06/2023
Commission de gestion du financement	1 481 283	0
Total	1 481 283	0

	30/06/2024	30/06/2023
Commissions (charges)	(336 180)	0
Total	(336 180)	0

3.1.4 Autres charges d'exploitation bancaire

	30/06/2024	30/06/2023
Amortissements des frais d'émission des emprunts	0	0
Frais de gestion des comptes bancaires	(1 913)	(90)
Total	(1 913)	(90)

Dans ce poste figurent les frais liés à la gestion du compte bancaire.

3.2 Charges d'exploitation**3.2.1 Charges générales d'exploitation**

	30/06/2024	30/06/2023
Impôts et taxes	(17 906)	0
Honoraires	(257 939)	(61 284)
Sous-Traitance comptable	(30 000)	(3 600)
Redevances	(1 345)	0
Primes d'assurances	(105 900)	0
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(320 307)	64 974
Contributions réglementaires	(3 000)	0
Services extérieurs	(8 839)	0
Rémunération des administrateurs	(20 800)	0
Autres charges diverses d'exploitation	0	0
Total	(766 036)	90

3.2.2 Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations

	30/06/2024	30/06/2023
Dotations aux amortissements sur les frais d'établissement	(136 729)	0
Total	(136 729)	0

3.2.3 Frais de personnel et effectif

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH n'emploie pas de personnel.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

4 ACTIFS RECUS EN GARANTIE

Les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. par le Crédit Agricole Financement de l'habitat SFH sont garantis par les Caisses régionales du Crédit Agricole et de LCL.

Ces engagements ont été classés à tort en dans la rubrique « engagements sur titres » au 31.12.2023 et auraient dû être classés en totalité en engagements reçus dans le poste « Engagement de garantie », soit pour 129 256 659 649 EUR.

Au 30.06.2024, le poste « Engagements de garantie » s'élève à 130 580 763 946 EUR.

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH ne possède ni filiale ni participation.

6 CONSOLIDATION

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document de référence du Groupe Crédit Agricole SA.

7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'assemblée générale mixte du 14 mai 2024 a décidé de fixer le montant de la somme fixe annuelle prévue par l'article L.225-45 du Code de commerce que la société peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité à 50 000 euros par exercice.

8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024**9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**

BILAN	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	30/06/2024	31/12/2023
<i>ACTIF</i>			
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	92 908 320 849	92 699 130 833
Créances sur les établissements de crédit	CACIB	4 480 131	3 532 263
Immobilisations incorporelles	Crédit Agricole S.A.	697 943	865 611
Autres actifs	Crédit Agricole S.A.	21 315	2 186 137
<i>PASSIF</i>			
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole S.A.	92 908 320 849	92 699 130 833
Autres passifs	Crédit Agricole S.A.	62 194	798 544
Autres passifs	CACIB	3 600	1 800
Capital souscrit	Crédit Agricole S.A.	5 000 000	5 000 000
COMPTE DE RESULTAT	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	30/06/2024	31/12/2023
<i>CHARGES</i>			
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole S.A.	1 571 691 261	1 225 068 702
Commissions (charges)	Crédit Agricole S.A.	314 880	-
Autres charges d'exploitation bancaire	CACIB	1 913	1 895
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	351 582	512 397
Impôt sur les bénéfices	Crédit Agricole S.A.	31 218	36 962
<i>PRODUITS</i>			
Intérêts & produits assimilés	CACIB	9 839 124	1 228 548
Intérêts & produits assimilés	Crédit Agricole S.A.	1 561 713 451	1 224 089 443
Commissions (produits)	Crédit Agricole S.A.	1 481 283	1 998 597

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024

Engagements reçus en garantie	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	30/06/2024	31/12/2023
Autres valeurs reçues en garantie	LCL LE CREDIT LYONNAIS	18 077 546 685	18 009 202 672
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA NORD EST	2 220 642 541	2 197 601 133
Autres valeurs reçues en garantie	CRCAM DE CHAMPAGNE BOURGOGNE	2 140 030 334	2 099 142 744
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA NORD MIDI PYRENEES	2 227 209 872	2 202 476 678
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA ALPES PROVENCE	3 516 669 545	3 494 459 580
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA CHARENTE MARITIME DEUX SEV	2 166 993 840	2 122 020 182
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA CORSE	426 678 800	423 722 326
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA COTES D ARMOR	1 311 871 153	1 297 473 564
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA CHARENTE PERIGORD	1 455 969 584	1 444 932 266
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA FRANCHE COMTE	2 364 101 080	2 318 819 844
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA FINISTERE	2 049 548 594	2 034 288 143
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA TOULOUSE MIDI TOULOUSAIN	2 595 159 105	2 570 719 984
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA AQUITAINE	4 367 919 507	4 332 976 482
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA DU LANGUEDOC	4 513 497 177	4 480 848 928
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA ILLE ET VILAINE	2 815 331 500	2 789 414 646
Autres valeurs reçues en garantie	CRCAM SUD RHONE ALPES	4 289 565 963	4 256 576 492
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA DU VAL DE FRANCE	1 383 788 390	1 354 441 809
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA LOIRE HAUTE LOIRE	1 758 438 616	1 743 281 157
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA ATLANTIQUE VENDEE	4 780 088 685	4 737 039 737
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA CENTRE LOIRE	2 678 098 796	2 625 729 601
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA MORBIHAN	1 623 983 524	1 610 067 901
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA DE LORRAINE	2 076 355 147	2 034 013 252
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA NORMANDIE	3 169 466 195	3 142 473 266
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA NORD DE FRANCE	6 124 787 892	6 041 035 367
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA CENTRE FRANCE	3 436 902 279	3 366 488 067
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA PYRENEES GASCOGNE	2 575 889 522	2 557 734 342
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA SUD MEDITERRANEE	952 058 331	946 723 615
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA ALSACE VOSGES	1 985 141 731	1 962 199 051
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA CENTRE EST	5 362 005 817	5 307 002 802
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA ANJOU MAINE	3 281 511 050	3 253 434 767
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA DES SAVOIE	4 468 039 577	4 406 080 023
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA ILE DE FRANCE	9 680 541 561	9 679 494 829
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA NORMANDIE SEINE	3 404 954 992	3 334 814 037
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA BRIE PICARDIE	6 436 239 579	6 329 431 270
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA PROVENCE COTE AZUR	4 173 967 541	4 129 879 458
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA TOURAINE POITOU	2 148 106 014	2 124 316 377
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA CENTRE OUEST	1 126 796 359	1 111 213 600
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA GUADELOUPE	271 473 355	265 295 768
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA MARTINIQUE	248 799 153	243 596 190
Autres valeurs reçues en garantie	CRCA REUNION	894 594 562	876 197 701

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH 30/06/2024**10 VARIATION DU CAPITAL**

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2023	5 000 000	0	0	0	75 386	5 075 386
Dividendes versés au titre de 2024						0
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves				0		0
Affectation du résultat social 2024		3 769	71 617		(75 386)	(0)
Résultat au 30/06/2024					70 522	70 522
Autres variations						0
Solde au 30 juin 2024	5 000 000	3 769	71 617	0	70 522	5 145 908

CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH est détenue à 100 % (moins 1 action) par Crédit Agricole S.A.

Le capital social est fixé à 5 000 000 €, divisé en 500 000 actions de 10 € entièrement libérées.

**III - DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE
RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex
922 362 439 R.C.S. Nanterre**



**Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge
RCS Nanterre SIREN 922 362 439**

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

Mr Jean-Marc PINAUD, Directeur Général de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT DE L'HABITAT SFH

DECLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 26 septembre 2024

Monsieur Jean-Marc PINAUD

Directeur Général

DocuSigned by:

A8B1185F9D19456...